



AGRÉMENT PRO-AM
2024

Pourquoi faire agréer votre évènement par PGA France ?

Associez votre compétition à une structure institutionnelle reconnue et respectée dans le monde du golf.

Bénéficiez d'un réseau de 1500 professionnels du golf pour toucher une audience ciblée et qualifiée.

Profiter de la notoriété de la PGA France pour attirer des sponsors et des partenaires prestigieux.

Profiter de l'expertise et de l'expérience des équipes PGA France pour optimiser la promotion de votre compétition.

Bénéficier de l'expertise et du professionnalisme de pros adhérant à la charte d'éthique de PGA France.

Augmenter votre visibilité grâce à une communication multi-canal (site web, newsletter, réseaux sociaux, etc.) auprès d'une audience de golfeurs passionnés.

PGA France assure une **visibilité optimale** pour votre évènement auprès ses **1500 membres professionnels** avec

- L'inscription de votre épreuve dans notre **calendrier des Pro-Am Agréés** ainsi qu'un article sur votre épreuve pour booster la visibilité sur notre site internet de référence, www.pgafrance.org.
- L'annonce de votre épreuve à travers **deux newsletters** à destinées à nos 1500 membres Professionnels.
- La possibilité pour chaque organisateur d'utiliser notre **logo « PGA France Pro-Am agréé »** sur tous les supports de communication liés à l'évènement.

LES TARIFS

PRO-AM sur une journée

140€ HT

PRO-AM sur plusieurs journée

250€ HT

** Pour les organisateurs ayant plus de trois « Pro-Ams » dans l'année, un tarif peut être envisagé sous certaines conditions. Contactez nous.*

Option supplémentaires

Envoi d'une campagne de SMS à l'ensemble des 1500 membres PGA France.

Coût: **120€ HT** / campagne

ARTICLE 1

Pour obtenir l'agrément de PGA France , sous réserve d'acceptation du dossier, l'organisateur devra verser : **Pro-am sur une journée : 100€ HT**
Pro am sur plus d'une journée : 250€ HT

Pour les organisateurs ayant plus de trois Pro-Ams dans l'année, un tarif peut être envisagé sous certaines conditions. Veuillez nous contacter.

Le règlement de la prestation « **Pro-Am agréé PGA France** » sera effectué par chèque à l'occasion de la validation de l'agrément.

La facturation par PGA France est définitivement acquise même si le Pro-Am venait à être ultérieurement annulé, et ce pour quelques raisons que ce soit.

ARTICLE 2

L'organisateur s'engage à respecter le règlement du circuit professionnel 2023.

Tous les pros participants devront être membres de PGA France ou d'une PGA Européenne.

L'organisateur s'engage à envoyer la liste des pros participants par email pour vérification 15 jours avant la compétition à l'adresse suivante contact@pgafrance.org.

Les professionnels étrangers sont acceptés sur présentation d'un justificatif d'appartenance à une PGA reconnue par le CPG.

Dans les épreuves ayant un score pro, l'organisateur s'engage à mettre en place dans chaque équipe une contre marque.

ARTICLE 3

A dates identiques PGA Initiative n'accordera son agrément qu'à une seule épreuve dans un rayon de 100 km, la priorité étant donnée à l'ancienneté d'agrément de l'épreuve.

ARTICLE 4

L'organisateur s'engage à régler les joueurs au maximum 20 jours après l'épreuve.

ARTICLE 5

Les gains minimums pour les pros devront être les suivants :

	Enseignant	Joueur pro ayant une catégorie active sur un circuit reconnu
Pro-Am sur 1 ou 2 jours	220€ / jour	300€ / jour
Pro-Am de 3 jours et plus	200€ / jour	250€ / jour

ARTICLE 6

PGA France s'engage à ce que les pros respectent les obligations suivantes :

- Etre présents à la remise des prix, ou avoir fourni un courrier d'excuses lors du recording en cas d'empêchement majeur.
- Avoir une tenue vestimentaire correcte, et un matériel en bon état.
- Etre ponctuels.
- Ne pas fumer, spécialement devant les enfants.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une intervention de la commission de discipline à la demande écrite de l'organisateur.

ARTICLE 7

PGA France garantit le plan média suivant :

- Présentation et présence de chaque événement sur le site internet www.pgafrance.org via les liens fournis par les organisateurs.
- Envoi de 2 newsletters à l'ensemble des professionnels (1500 adresses).

PGA France autorise l'utilisation de son logo « Pro-Am agréé PGA France » pour tous les produits liés à l'événement.

Je soussigné(e)
Représentant
Adresse de l'organisation
Site web organisateur ou de l'épreuve

**Reconnais avoir pris connaissance du règlement du circuit professionnel 2024 ainsi que du cahier des charges des Pro-Am agréés PGA FRANCE 2024 et m'engage à les respecter dans leur intégralité.
Tous les pros participants devront être membres de la PGA France ou d'une PGA Européenne.**

Nom de l'épreuve

Lieu

Dates

Type de dotation **Gain de tournoi.** Précisez le montant minimum :€
 Prime de départ. Précisez le montant de la prime individuelle :€

Nombre de tours 1 2 3 4

Agrément souhaité Pro am sur une journée : **140€ HT**
 Pro am sur plusieurs journées : **250€ HT**
 Option SMS **120€ HT** / campagne

Merci de joindre à cet engagement le règlement sportif et le breakdown prévu pour cette épreuve.

Fait à : Le :

Signature :

Agrément Pro Am 2024 - Cadre réservé à PGA France

Epreuve :

Décision : Agréé Numéro d'agrément

Non Agréé Motif

Montant total à régler :

Cachet

Retourné à l'organisateur le :

Formulaire et documents à retourner à l'adresse suivante :

PGA FRANCE - 37 rue des bas Rogers 92150 Suresnes - Tél : 01 71 49 70 45 – contactr@pgafrance.org



CONTACT

PGA FRANCE

37 rue des bas Rogers
92150 Suresnes

Téléphone

+33(0)1 71 49 70 45

Email

contact@pgafrance.org